



Séance ordinaire du 10 septembre 2025

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'édifice municipal de Petite-Rivière-Saint-François, situé au 1067 rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesse et conseiller suivants :

MM.	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Jean-Claude Junior Tremblay, conseiller	Saint-Hilarion
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 13 août 2025
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 27 août 2025
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

5. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
6. MEIE : autorisation de signature de la convention de subvention relative au Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

7. Demande de démolition en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (2201-2203, route du Fleuve, Les Éboulements)

Divers

8. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à un promoteur
9. Entente établie avec le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSC) pour l'utilisation de pare-feu
10. MTMD / Programme d'aide au transport collectif régional - municipalité amie des aînées (PATCR-MADA) : appui à la réalisation d'une étude de faisabilité pour un service de transport collectif interrégional destiné aux aînés de Charlevoix vers Québec
11. Ministère des Affaires municipales : autorisation de signature de la convention de subvention relative au projet d'acquisition de connaissances sur le bassin versant de la rivière du Gouffre
12. Demandes de commandites :
 - 12.1. Musée de Charlevoix (brunch de financement annuel)
 - 12.2. CALACS de Charlevoix (ateliers d'information)
 - 12.3. Domaine Forget de Charlevoix (déjeuner-bénéfice annuel)
 - 12.4. MACBSP (cocktail de financement)
 - 12.5. Ville de Baie-Saint-Paul (Cabaret de poésie)



13. Affaires nouvelles
14. Rapport de représentation
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

142-09-25 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Chrystian Dufour et adoptée unanimement.

143-09-25 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

Il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025 soit adopté, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles.

144-09-25 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 AOÛT 2025

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 27 août 2025 soit adopté.

145-09-25 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 38534 à 38549	30 850.39
Paiements par dépôts directs # 3447 à 3481	148 646.72
Paiements Accès D # 1572 À 1576	652.39
Paiements pré-autorisés JG-3815-3818-3819-3820-3821-3822-3823-3824-3825	122 876.61
Salaires nets versés - rapport # 1287 à 1290	120 016.92
TOTAL	423 043.03



Fonds local de solidarité (FLS)
JG -9135

2 044.38

MRC et FLS

TOTAL 425 087.41

TNO Lac Pikauba (Charlevoix)
Paiement AccèsD # JG-212

1 326.53

TOTAL 1 326.53

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Groupe géomatique Azimut Inc.	CESAAZI00530	11 653.33 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés	11577	32 261.98 \$
		43 915.31 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

146-09-25 5- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 10 juillet 2025 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) pour l'exercice 2025-2026, et que celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025;

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante, dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :



Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Simulations virtuelles en intervention	Centre d'études collégiales en Charlevoix (FR2506-816)	11 076 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE** et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

147-09-25 6- MEIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE AU RÉSEAU ACCÈS PME POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

ATTENDU QUE le Plan budgétaire de mars 2024 prévoit 22,6M \$ pour le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec;

ATTENDU QUE le Ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

ATTENDU QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataire, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020;

ATTENDU QUE ces ressources seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

ATTENDU QUE ces ressources devront contribuer au réseau, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

ATTENDU QUE la MINISTRE a été autorisée à octroyer à chacune de MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut notamment prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;



ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QU'un projet de convention de subvention a été transmis à la MRC de Charlevoix et qu'il précise notamment les conditions et modalités de versement de la subvention prévue à la présente convention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, à signer une convention de subvention intervenant avec la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour et au nom du gouvernement du Québec, pour le Réseau Accès PME visant le renforcement de l'accompagnement des entreprises, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de subvention.

148-09-25 7- DEMANDE DE DÉMOLITION EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (2201-2203, ROUTE DU FLEUVE, LES ÉBOULEMENTS)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC peut exercer un pouvoir de désaveu à la suite d'une décision d'un comité de démolition ou d'un conseil municipal d'accorder la démolition d'un immeuble patrimonial visé à son règlement de démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la MRC doit se positionner afin de faire savoir à la municipalité si elle conteste ou non la décision municipale;

ATTENDU le statut de l'immeuble situé au 2201-2203, route du Fleuve, Les Éboulements, qui figure dans l'inventaire architectural de la MRC de Charlevoix et qui fait l'objet d'une autorisation municipale de procéder à sa démolition;

ATTENDU l'analyse effectuée et les considérations présentées au Conseil de la MRC de Charlevoix, incluant notamment la présentation de l'immeuble, l'état actuel de l'immeuble, sa valeur patrimoniale, les raisons invoquées pour procéder à sa démolition et diverses informations concernant la démolition de l'immeuble situé au 2201-2203, route du Fleuve, Les Éboulements, dont les coûts estimés et l'utilisation prévue du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix n'utilise pas son pouvoir de désaveu prévu dans la Loi pour renverser la décision de la ville de Baie-Saint-Paul à l'effet d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 2201-2203, route du Fleuve, Les Éboulements.



QUE la MRC de Charlevoix transmette à la municipalité des Éboulements quelques éléments pertinents et certaines préoccupations qu'elle juge intéressant de porter à son attention.

**149-09-25 8- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL :
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN
PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à deux promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants dont le projet est prévu au plan d'action 2025 dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
ATELIERS DE TISSAGE Ateliers d'initiation au tissage offerts à la population, aux jeunes et aux nouveaux arrivants	Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François	1 341 \$ (volet accueil de projets)
PRÉServation ET MISE EN VALEUR DE L'ŒUVRE DE JEAN-YVES BELLEY Phase 2 d'une initiative menée avec la collaboration de l'Université Laval et la MRC de Charlevoix-Est	Université Laval	2 500 \$ (volet patrimoine immatériel – enveloppe 2026)

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

QUE madame **Annie VAILLANCOURT**, agente de développement culturel et patrimonial, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée.



150-09-25 9- ENTENTE ÉTABLIE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX (CSSDC) POUR L'UTILISATION DU PARE-FEU

ATTENDU le projet d'entente proposé par le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC) concernant la mise à disposition (location) d'une portion (VDOM) des pare-feu du CSSDC, accompagnée de l'abonnement au service de protection unifiée (UTP);

ATTENDU QUE la MRC souhaite bénéficier du service de pare-feu offert par le CSSDC, incluant la maintenance ainsi que la protection unifiée de ces équipements;

ATTENDU QUE les pare-feu du CSSDC offrent une performance suffisante pour renforcer la sécurité du réseau de la MRC face aux menaces externes provenant d'Internet;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est en accord avec les termes de cette entente, incluant notamment les responsabilités des parties et à défrayer les frais annuels de location des pare-feu, tel que définis à l'entente, soit 4 400 \$ (avant taxes) annuellement et couvrant la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE madame Karine HORVATH, directrice générale de la MRC, soit et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, l'entente de services avec le CSSDC, pour donner effet à la présente résolution et généralement faire et signer tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

151-09-25 10- MTMD / PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PATCR – MADA) : APPUI À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF INTERRÉGIONAL DESTINÉ AUX AÎNÉS DE CHARLEVOIX VERS QUÉBEC

ATTENDU QUE le vieillissement de la population dans la région de Charlevoix entraîne une augmentation des besoins en mobilité, notamment pour accéder aux soins de santé spécialisés offerts à Québec;

ATTENDU QUE les services de transport collectif actuellement disponibles ne répondent pas adéquatement aux besoins des personnes âgées, en particulier celles vivant en milieu rural, éloigné ou isolé;

ATTENDU QUE le Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (PATCR-MADA) permet de financer une étude de besoins et de faisabilité pour la mise en place de nouveaux services de transport collectif adaptés;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle étude permettrait de mieux comprendre les besoins, d'identifier les obstacles et de proposer des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins de santé et réduire les inégalités;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix appuie la demande présentée par la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du programme d'aide au transport collectif régional (PATCR – MADA) concernant le projet d'étude de faisabilité pour la mise en place de nouveaux services de transport collectif adaptés destinés aux personnes âgées de Charlevoix.

**152-09-25 11- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE AU
PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES
SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU
GOUFFRE**

ATTENDU QUE le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (Plan) a été rendu public par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020 et que celui-ci a été prolongé jusqu'en 2028;

ATTENDU QUE les inondations majeures survenues le 1^{er} mai 2023 ont entraîné des conséquences sur les personnes et les biens du territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE le Plan d'adaptation du territoire face aux inondations et à la mobilité des cours d'eau du bassin versant de la rivière du Gouffre a été rendu public par le gouvernement du Québec le 10 juillet 2025;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix désire réaliser une démarche de gestion des risques liés aux inondations et à l'érosion fluviale pour définir une ou des solutions en adaptation du territoire pour diminuer ces risques;

ATTENDU QUE la présente convention de subvention est une occasion en planification et en aménagement durable du territoire qui tient compte des changements climatiques;

ATTENDU le projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de délégation ainsi que les rôles et les obligations des parties relatives à la contribution financière qui sera versée à la MRC par la ministre des Affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer une convention d'aide financière intervenant avec la ministre des Affaires municipales, pour et au nom du gouvernement du Québec, pour la réalisation d'un projet sur l'acquisition de connaissances, l'appréciation des risques liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau et l'analyse de solutions d'adaptation sur le bassin versant de la rivière du Gouffre, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de subvention.



12- DEMANDES DE COMMANDITES :

153-09-25 12.1- MUSÉE DE CHARLEVOIX (BRUNCH DE FINANCEMENT ANNUEL)

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'achat d'un billet pour le brunch de financement annuel du Musée de Charlevoix qui se tient au Manoir Richelieu le 28 septembre prochain, une contribution équivalente à 150 \$, imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

154-09-25 12.2- CALACS DE CHARLEVOIX (ATELIERS D'INFORMATION)

Il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'octroi d'une somme de 300 \$ au CALACS de Charlevoix pour la coordination d'ateliers d'introduction à la pratique du consentement, un projet réalisé en partenariat avec les groupes de femmes de Charlevoix, et que cette contribution soit imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

155-09-25 12.3- DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX (DÉJEUNER-BÉNÉFICE ANNUEL)

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'achat d'un billet pour le déjeuner-bénéfice annuel du Domaine Forget de Charlevoix qui se tient au Manoir Richelieu le 19 octobre 2025, une contribution équivalente à 300 \$, imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

156-09-25 12.4- MACBSP (COCKTAIL DE FINANCEMENT)

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'achat d'un billet pour le cocktail de financement qui se tient au Germain Charlevoix le 8 novembre 2025, une contribution équivalente à 250 \$, imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

157-09-25 12.5- VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (CABARET DE POÉSIE)

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'octroi d'une commandite de 500 \$ à la ville de Baie-Saint-Paul pour l'organisation du Cabaret de poésie qui aura lieu le 1^{er} novembre 2025, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.



13- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

14- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Activités de représentation du préfet: monsieur Patrick Lavoie a participé aux rencontres et activités de représentation de la MRC suivantes :

- Cocktail bénéfice de l'organisme Horizon Charlevoix;
- CMQuébec : rencontre du comité directeur de l'Entente sectorielle en agroalimentaire de la Capitale-Nationale;
- Région de Biosphère de Charlevoix : assemblée générale annuelle et conférence de Jérôme Dupras;
- Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix : assemblée générale annuelle;
- MAC BSP : souper de clôture du Symposium;
- Participation à des activités tenues dans le cadre des Journées du patrimoine religieux dans Charlevoix.

15- CORRESPONDANCE

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

Le Tribunal administratif du Québec nous informe qu'une requête a été déposée au Tribunal. Le numéro de dossier est le suivant SAI-Q-282899-2508 à Petite-Rivière-Saint-François.

DIVERS

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) nous transmet la résolution d'adoption du règlement édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec nous transmet de l'information concernant les Journées du patrimoine religieux 2025.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.



158-09-25 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16 h 20.



Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière



Patrick Lavoie
Préfet

